ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/LIC/N/1/GHA/1 G/LIC/N/3/GHA/321 avril 2004

(04-1799)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 7:3, 1:4 a) et 8:2 b) de l'Accord

GHANA

La communication ci-après, datée du 15 avril 2004, est distribuée à la demande de la délégation du Ghana.

Article 7:3: le Ghana n'applique actuellement aucun régime de licences d'importation.

Articles 1:4 a) et 8:2 b): sans objet.
